



**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Le 15 mars 2021

À l'attention de tous les parents

**Objet : Consignes en présence d'un cas de COVID-19 causé par un variant**

Bonjour chers parents,

Bien que le nombre de cas Covid-19 ait diminué au cours des dernières semaines, vous n'êtes pas sans savoir qu'une nouvelle réalité se présente dans nos milieux, soit les cas de COVID-19 causés par des variants.

À ce jour, les données démontrent que les variants du virus de la Covid-19 se propagent plus facilement. Considérant cette nouvelle réalité et le risque important d'éclosion dans les écoles, cela nous amène à rehausser les interventions de santé publique lorsque nous serons en présence d'un cas causé par un variant.

**Isolement des familles si votre enfant a été en contact avec un cas causé par un variant**

Si votre enfant a été en contact avec un cas causé par un variant, on demandera à votre enfant de s'isoler à la maison. À partir de maintenant, les autres membres de votre famille devraient également s'isoler. Il sera aussi recommandé que votre enfant passe un test pour la COVID-19. Si le résultat de son test est négatif, le reste de votre famille pourra reprendre ses activités. Cependant votre enfant devra rester isolé selon les consignes reçues par la santé publique. Cette orientation provinciale vise à protéger davantage la communauté et permettre de ralentir la transmission des variants.

Nous sommes conscients que ces changements peuvent avoir des impacts importants sur vous et vos familles. La vaccination nous permet enfin d'entrevoir des jours meilleurs, mais en raison des variants, nous devons poursuivre ces efforts collectifs encore quelque temps avec l'espoir de reprendre nos activités dans un avenir rapproché.

En terminant, je souhaite vous remercier pour votre précieuse collaboration dans cette lutte à la pandémie.

Mes plus sincères salutations,

La directrice de santé publique de la Montérégie,

Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC

JL /ng